



Préfecture du Calvados

code postal : 14470

Commune de COURSEULLES-SUR-MER

code Insee : 14191

Fiche communale d'information risques et sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoraln° **Sans objet**du **22 novembre 2017**mis à jour le **22****22 novembre 2017****2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [PPR n]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui nonCe PPR est **prescrit et non encore approuvé**oui non Ce PPR est **approuvé**oui non PPR **littoral du Bessin**date **10 août 2021**

aléa

Submersion marine, érosion, migration dunaire

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Note de présentation, règlement et cartographies réglementairesconsultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [PPR m]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [PPR t]**4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **prescrit et non encore approuvé**oui non 4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t **approuvé**oui non

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet * consultable sur Internet * consultable sur Internet *

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1 zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicitéconsultable sur Internet * **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

Les documents graphiquesconsultable sur Internet * **7. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire à potentiel radon**

en application de l'article L 125-5 du code de l'environnement et des articles L 1333-22 et R 1333-29 du code de la santé publique

La commune est située dans une zone à potentiel radon

zone 1 zone 2 zone 3

Le document de référence est :

Arrêté du 27 juin 2018 portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français

Consultable sur internet*

pièces jointes**8. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

Cartographie des aléas et des zonages réglementaires du PPRL**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre **6**

catastrophes technologiques

nombre

Date 31/12/21

Le préfet de département